

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : Sous-greffière et conseillère à la sécurité nationale et au renseignement et sous-conseiller à la sécurité nationale et au renseignement*

Les avocats de la Commission ont interrogé M^{me} Nathalie G. Drouin et Daniel Rogers lors d'audiences à huis clos qui se sont tenues en juillet et en août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger les témoins. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Témoins

- [1] Nathalie G. Drouin est sous-greffière du Bureau du Conseil privé et conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« CSNR »; conjointement, « SG-CSNR »). Elle occupe également le poste de secrétaire adjointe du Cabinet.
- [2] Daniel Rogers a été nommé sous-conseiller à la sécurité nationale et au renseignement (« SCSNR ») auprès du premier ministre et sous-secrétaire du Cabinet en juin 2023. Avant cette date, il était chef adjoint du Centre de la sécurité des télécommunications (« CST ») et sous-secrétaire du Cabinet (Protection civile et relance à la suite de la pandémie de COVID-19).

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

2. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [3] M^{me} Drouin et M. Rogers ont confirmé l'exactitude du résumé de leur entrevue et ont adopté son contenu comme partie intégrante de sa preuve devant la Commission.

2.1 Rôles des témoins

- [4] M^{me} Drouin a expliqué que la principale différence entre son rôle et celui de son prédécesseur est que le premier ministre (« PM ») a élevé le poste de CSNR au rang de sous-greffier. Ce n'est pas la première fois qu'une même personne est nommée à ces deux postes, cette situation s'étant déjà produite par le passé, selon les circonstances. Sa nomination en tant que SG-CSNR reflète l'importance de son rôle de premier plan au sein de la communauté de la sécurité nationale. Par exemple, elle participe, aux côtés du greffier et de l'autre sous-greffier, aux processus de nomination et d'évaluation du rendement des sous-ministres (« SM »).
- [5] Quant à M. Rogers, il a expliqué que son rôle, en tant que SCSNR, consiste principalement à soutenir la CSNR dans ses fonctions et ses tâches. Il est à la disposition de M^{me} Drouin pour tout ce qui se rapporte à son rôle. Le Secrétariat de la sécurité et du renseignement du Bureau du Conseil privé est placé sous sa responsabilité, et il est officiellement chargé de ce secrétariat ainsi que de celui de la protection civile au sein du Bureau du Conseil privé (« BCP »). M. Rogers soutient la CSNR principalement sur les questions liées à la sécurité, au renseignement et à la protection civile. Du fait de sa formation dans le domaine du renseignement, il s'implique davantage dans les questions de renseignement et de sécurité pour soutenir M^{me} Drouin dans l'exercice de ses fonctions. Cette dernière bénéficie également du soutien du conseiller de la politique étrangère et de la défense auprès du premier ministre pour les questions liées à la politique étrangère.
- [6] Les avocats de la Commission ont questionné M. Rogers au sujet de la « fonction de remise en question » du Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP, concernant les propositions de politiques, les plans législatifs et les demandes de ressources. M. Rogers a expliqué que cette fonction est assurée par lui-même ainsi que

NON CLASSIFIÉ

par d'autres membres du BCP, comme ceux qui relèvent du Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP. Cette fonction est couramment utilisée dans le contexte de l'élaboration des politiques devant être présentées au Cabinet. Par exemple, les secrétariats veillent à ce que les points soumis au Cabinet soient adéquats lorsqu'ils sont inscrits à l'ordre du jour du Cabinet. Lors de l'élaboration d'un mémoire au Cabinet, le BCP pose des questions et prodigue des conseils pour s'assurer que le document respecte les normes en vigueur et que les questions soulevées au cours de sa rédaction ont reçu des réponses satisfaisantes. Il a également souligné que le BCP joue aussi ce rôle de remise en question dans la coordination de la communauté autour des questions opérationnelles et de la gestion des questions se rapportant à la sécurité et au renseignement. Par exemple, lorsque la communauté se réunit pour résoudre un incident opérationnel particulier, le BCP, ne relevant pas de la responsabilité d'un ministre en particulier, pourra poser des questions ou offrir des conseils et des orientations à la communauté au fur et à mesure que la question est traitée. Il a précisé que cette fonction est exercée à tous les niveaux de l'organisation, de M^{me} Drouin jusqu'aux analystes, en fonction de la portée et de la nature de la question impliquant le BCP.

2.2 Circulation de l'information

2.2.1. Au sein du gouvernement

- [7] M. Rogers a expliqué qu'à la fin du printemps ou au début de l'été 2023, il avait commencé à travailler avec ses collègues de la communauté de la sécurité nationale, notamment avec les organismes de renseignement, afin de tenter de moderniser les méthodes de suivi et de diffusion du renseignement. L'objectif était aussi de réfléchir à la manière d'élaborer le renseignement de façon optimale pour leurs destinataires. Ils avaient constaté des difficultés à remonter dans le temps et à identifier les personnes qui avaient reçu certains éléments de renseignement, qu'il s'agisse de rapports écrits ou de séances d'information verbales, et cherchaient à remédier à ces lacunes pour l'avenir.

NON CLASSIFIÉ

- [8] Il a également précisé que les pratiques de diffusion du renseignement variaient d'un organisme à l'autre. Par exemple, le Centre de la sécurité des télécommunications (« CST ») utilisait une base de données centralisée et un système plus formel pour diffuser du renseignement, en particulier aux clients de haut rang par l'intermédiaire des agents des relations avec la clientèle (« ARC »). Ce type de pratique n'était pas en place dans d'autres organismes, comme le Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »), qui avait un autre mécanisme pour le suivi du renseignement. M. Rogers a expliqué qu'ils ont examiné l'ensemble de la communauté dans le but d'adopter les pratiques exemplaires et de les normaliser, afin de pouvoir, avec certitude, retracer quand et comment un élément de renseignement a été transmis à un haut responsable ou à un ministre en particulier. Son rôle consistait à réunir les adjoints concernés ainsi que leurs équipes pour mettre en place un processus formalisé visant à établir un système de suivi commun.
- [9] Aujourd'hui, la plupart des produits de renseignement sont gérés à travers ce système commun. M. Rogers a expliqué que le CST utilisait auparavant une base de données appelée SLINGSHOT pour diffuser les rapports de renseignement classifiés, mais il est actuellement en transition vers un nouveau système. Les deux systèmes remplissent essentiellement la même fonction : désormais, tous les rapports de renseignement classifiés provenant de la communauté sont intégrés dans le système dès leur production. Le système inclut des mécanismes permettant aux agents de liaison et autres responsables d'assurer le suivi de la diffusion des rapports. Des mécanismes d'imputabilité sont intégrés au système : chaque consultation de document électronique est consignée, et si un ARC imprime un document, il doit indiquer le destinataire. Toutes les impressions réalisées par des individus sont consignées, et des contrôles de sécurité solides ainsi que des mécanismes de suivi de la diffusion sont également ajoutés.
- [10] M. Rogers a souligné qu'à la date de son témoignage, le SCRS, le CST et le Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« SER ») du BCP utilisaient déjà ce nouveau système. D'autres ministères, comme celui de la Défense nationale (« MDN »), continuent d'utiliser un système différent, qui offre des mécanismes d'imputabilité et de

NON CLASSIFIÉ

suivi comparables et qui remplit les mêmes fonctions générales. Le passage à ce nouveau système constituerait un changement majeur pour le MDN, et la question de savoir s'il migrera vers le nouveau système reste donc en suspens. M. Rogers a ajouté que, de manière générale, la communauté tend vers une solution centralisée.

2.2.2. Au sujet du premier ministre (« PM ») et du cabinet du premier ministre (« CPM »)

- [11] Les témoins ont été interrogés sur les récentes modifications apportées au processus de transmission du renseignement au PM et au CPM depuis l'étape 1 de l'enquête de la Commission. M^{me} Drouin a précisé que la responsabilité de décider quel renseignement doit être communiqué au PM incombe désormais à la CSNR. Cette décision repose sur plusieurs facteurs, tels que le contexte actuel, le fait que le PM ou le CPM ait déjà été informé ou ait reçu l'information, ainsi que les priorités fixées par le PM.
- [12] M^{me} Drouin a fait remarquer qu'auparavant, plusieurs personnes pouvaient porter des informations à l'attention du PM, il était donc difficile de savoir précisément ce qu'il avait lu ou non. Elle a expliqué qu'un processus plus rigoureux et centralisé a été mis en place, où seuls M^{me} Drouin ou M. Rogers, ou les deux, approuvent les documents transmis au PM et au CPM. Ce processus permet un suivi précis, non seulement du renseignement envoyé par les organismes de sécurité à la CSNR, mais également du renseignement transmis au CPM, en identifiant les destinataires précis au sein de cette instance. Cela permet également de s'assurer que le PM reçoit les informations pertinentes sans redondance. Par ailleurs, M^{me} Drouin a indiqué que les ARC consignent désormais toutes les questions du PM lors de sa lecture de documents de renseignement, afin de les porter à son attention ou à celle de M. Rogers. En réponse à ces interrogations, M. Rogers ou elle-même fournit des informations au PM soit verbalement, soit, si la question est plus simple, par écrit dans le prochain dossier destiné à la lecture du PM.
- [13] M^{me} Drouin a précisé que M. Rogers et elle-même travaillent constamment à améliorer leur processus de transmission du renseignement au PM. Par exemple, au cours des deux dernières semaines, le SER et elle-même ont commencé à inclure un résumé pour chaque élément de renseignement contenu dans les documents envoyés au PM.

NON CLASSIFIÉ

Ces résumés aident le PM à classer par ordre de priorité les rapports qu'il doit lire entièrement, étant donné que son temps est souvent limité.

- [14] Elle a également mentionné que les chefs d'organisme du SCRS ou du CST attirent parfois l'attention du PM sur certains documents. Cependant, il arrive que la recommandation d'un organisme de transmettre un renseignement au PM soit devenue caduque en raison d'autres événements, ou qu'elle n'apporte pas d'éléments nouveaux si le PM a déjà été informé de la question. Ce qui est primordial, selon M^{me} Drouin, c'est que la communication au sein de la communauté reste fluide. Si elle estime que la lecture d'un produit de renseignement signalé par un organisme ne constitue pas une bonne utilisation du temps du PM, elle en discute généralement avec la personne ayant signalé ce document. Elle lui explique pourquoi le PM n'a pas besoin de consulter ces informations ou pourquoi leur envoi peut être différé. Si elle estime que le document doit être envoyé au PM, mais sous une forme différente (par exemple, sous la forme d'une évaluation plutôt que d'un renseignement), elle le fait également savoir. Elle a décrit une situation dans laquelle elle a cessé de transmettre du renseignement sur une question particulière et a plutôt demandé aux équipes d'évaluation compétentes de fournir une analyse globale afin que le PM puisse avoir une vision complète de la tendance émergente.
- [15] M^{me} Drouin a précisé que la décision de transmettre ou non des informations au PM ne repose pas simplement sur un exercice de jugement personnel. En collaboration avec M. Rogers, ils prennent en compte de nombreux facteurs pour décider si un produit de renseignement signalé par un organisme doit être transmis, notamment ce que le PM s'apprête à faire, les actions à prévoir en réponse au renseignement, s'il y a quelque chose d'imminent dont il doit être informé, la fiabilité du renseignement, sa corroboration, ainsi que le fait que le sujet a déjà été porté à la connaissance du PM.
- [16] M^{me} Drouin a également mentionné que, lorsqu'elle n'est pas en accord avec les chefs du SCRS ou du CST sur la nécessité d'informer le PM, elle entame d'abord une discussion avec le responsable de l'organisme concerné. Par exemple, elle souhaite généralement éviter d'alarmer le PM à propos d'une situation sans être en mesure de proposer une réponse concrète. Dans un tel cas, elle collabore avec les chefs du SCRS

NON CLASSIFIÉ

ou du CST pour élaborer un plan d'action avant de décider d'alerter le premier ministre. En supposant qu'il subsiste un désaccord entre les chefs du SCRS ou du CST et la CSNR concernant la transmission d'un renseignement au PM, les chefs de ces organismes peuvent faire remonter la question à leurs ministres respectifs ou au greffier, qui prendra alors la décision d'informer ou non le PM. Ces procédures illustrent l'existence de mécanismes de poids et de contrepoids.

- [17] M. Rogers a ajouté que la CSNR et le SCSNR reposent sur un système robuste et un processus de triage rigoureux. Les organismes et les ARC déterminent les rapports de renseignement les plus pertinents en fonction des sujets d'intérêt général définis par M^{me} Drouin et M. Rogers, lesquels affinent ensuite cette sélection d'informations pour constituer un ensemble de rapports que le PM peut consulter. En pratique, ils ne lisent certainement pas tous les éléments de renseignement disponibles pour choisir ceux qu'ils transmettront au PM. Les témoins ont expliqué qu'en 2023, environ 71 000 produits de renseignement ont été « publiés » dans le nouveau système, sans compter les éléments non déclarés qui ne le sont pas. M. Rogers a précisé que chaque renseignement est rédigé dans un but précis, généralement en lien avec les besoins en renseignement correspondant au mandat de la personne qui les rédige, mais le renseignement en question n'est pas toujours pertinent pour M. Rogers et M^{me} Drouin ni destiné à ces derniers, et encore moins au PM.
- [18] Les avocats de la Commission ont interrogé M^{me} Drouin sur le rôle du SER dans la transmission du renseignement au PM. M^{me} Drouin a expliqué que le SER ne recueille pas lui-même de renseignement, mais compile et évalue des informations provenant de sources variées, comme le SCRS, le CST ou les Forces armées canadiennes (« FAC »), qui complètent les travaux d'autres organismes. M^{me} Drouin peut demander au SER de traiter un renseignement qu'elle a remarqué sur une question spécifique et de préparer une évaluation pouvant être utile au PM.
- [19] D'après elle, le SER produit également des rapports de renseignement quotidiens et hebdomadaires, mais elle collabore avec eux pour ajuster cette pratique. L'un des problèmes avec les rapports quotidiens et hebdomadaires de renseignement du SER est qu'ils reposent sur des évaluations, ce qui entraîne parfois la répétition

NON CLASSIFIÉ

d'informations que M^{me} Drouin a déjà transmises au PM quelques jours auparavant. Si ces rapports contiennent des éléments que le PM a déjà consultés, elle peut choisir de ne pas les lui retransmettre. En revanche, si le SER apporte des éléments nouveaux, elle les inclut dans le dossier envoyé au PM. À un moment donné, le SER envoyait directement des documents au CPM. M^{me} Drouin s'efforce d'éviter un système dans lequel le renseignement est transmis au PM par différents canaux.

[20] M^{me} Drouin a expliqué que, lorsqu'elle voyage avec le PM, celui-ci peut avoir accès, au besoin, à du renseignement classifié. Elle s'entretient quotidiennement avec l'ARC afin de déterminer les informations à transmettre au PM lors de la mise à jour opérationnelle matinale. Il s'agit généralement d'une séance d'information verbale, mais le PM peut également consulter des documents sur l'ordinateur de l'ARC. M^{me} Drouin est aussi en mesure d'organiser des séances d'information orales lorsque le PM est en déplacement.

2.2.3 Le « document sur le ciblage »

[21] Les avocats de la Commission ont interrogé les témoins au sujet du « document sur le ciblage » mentionné dans les rapports de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (« OSSNR ») et du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« CPSNR »). [Ce document est un rapport rédigé par un analyste du SCRS, qui traite de l'ingérence étrangère par la République populaire de Chine.] Ni M^{me} Drouin ni M. Rogers n'avaient vu le « document sur le ciblage » lors de sa création, mais ils l'ont consulté récemment. M^{me} Drouin l'a depuis montré au personnel du CPM, mais pas au PM. Elle a décidé de ne pas le lui communiquer avant son témoignage devant la Commission, afin de ne pas influencer sa mémoire. Cependant, le PM est au courant de l'existence de ce document puisqu'il a lu le rapport du CPSNR.

NON CLASSIFIÉ

2.3 Gouvernance de la sécurité nationale

2.3.1 La structure des comités

- [22] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un document du BCP qui présente des options pour réformer la structure de gouvernance de la sécurité nationale¹. M. Rogers a expliqué que son rôle dans cette révision a commencé lorsqu'il est devenu SCSNR, bien que cette initiative puisse avoir des antécédents antérieurs à son mandat. Il a ajouté que lorsqu'ils ont entrepris ce projet de révision de la gouvernance de la sécurité nationale, la communauté faisait face à un volume de travail croissant sur plusieurs fronts : elle était confrontée à une IE d'une ampleur jamais vue auparavant, ainsi qu'à de multiples enjeux géopolitiques et de sécurité. Devant ces nouveaux défis, il a estimé que la communauté devait évaluer la fréquence et la composition de ses réunions pour garantir une structure aussi efficace que possible.
- [23] M. Rogers a demandé au Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP de préparer ce document pour les aider dans les consultations avec les ministères et les organismes de la communauté de la sécurité nationale afin de réfléchir à la question de savoir si et comment la structure de gouvernance devrait évoluer. L'objectif de ce document est d'encourager une réflexion en présentant quelques options théoriques dans le but de nourrir une discussion sur le moment et la manière dont les SM se réunissent, ainsi que sur le soutien apporté à leur gouvernance. M. Rogers a précisé que ces discussions sont en cours depuis plusieurs mois et qu'aucune décision définitive n'a encore été prise, bien que le travail de fond et les réunions se poursuivent. Les premières consultations avec les ministères et les organismes ont mis en avant certaines options privilégiées, comme la proposition de structurer la gouvernance autour de quatre comités, appuyés par un secrétariat centralisé au sein du BCP. Cependant, il a souligné que la question de savoir dans quelle mesure l'espace de la politique étrangère et des affaires étrangères est intégré dans cette structure de gouvernance de la sécurité nationale reste un sujet de débat.

¹ CAN037056.

NON CLASSIFIÉ

- [24] Parallèlement à ces travaux, d'après M. Rogers, certaines des idées de restructuration ont déjà commencé à être mises en œuvre, bien que la restructuration complète n'ait pas encore été officialisée. Par exemple, le Comité des sous-ministres sur les interventions en matière de renseignement (« CSMIR ») a été mis sur pied l'été dernier, avant le début des travaux de renouvellement de la gouvernance, pour traiter des questions qui auraient pu être confiées à divers autres comités, et la fréquence de ses réunions a été ajustée. M^{me} Drouin préside également un comité opérationnel ad hoc avec les SM, qui se réunit chaque semaine pour discuter des questions d'actualité.
- [25] M. Rogers a indiqué qu'il y avait des avantages et des inconvénients à la création d'un secrétariat centralisé au sein du BCP pour soutenir les comités de SM. Il espère que ce document [CAN037056] permettra d'alimenter une discussion sur la pertinence de disposer d'un secrétariat centralisé au BCP pour réunir officiellement les ministères et les organismes, prendre en charge plusieurs comités, et veiller à ce que les grandes priorités du gouvernement soient bien prises en compte dans la communauté. M. Rogers a suggéré qu'un secrétariat centralisé pourrait s'avérer plus efficace pour définir un axe d'alignement des différents comités, faciliter le transfert de tâches entre eux afin d'éviter la duplication des efforts, assurer une supervision cohérente de l'ensemble de leurs activités au sein de la communauté. Toutefois, il a également souligné certains inconvénients potentiels. Par exemple, le ministère de la Sécurité publique, qui se concentre principalement sur le travail d'élaboration des politiques dans la sphère de la sécurité nationale, pourrait être mieux placé pour comprendre la profondeur de la réflexion qui entre en jeu dans les questions politiques à certains niveaux de cette élaboration. Il a également mentionné que la majorité des membres de la communauté semblent favorables à une structure centralisée, bien qu'aucune décision définitive n'ait encore été prise.
- [26] M^{me} Drouin a ajouté que les exercices de révision de la gouvernance sont essentiels pour clarifier les rôles et responsabilités des comités. Cependant, elle a rappelé que les structures de ces comités restent fluides et adaptables. Pendant son mandat, elle a souvent convoqué certains comités, tandis que d'autres ne se sont pas réunis, ce qui n'a pas empêché le gouvernement de mener à bien les tâches nécessaires. En effet, la

NON CLASSIFIÉ

structure des comités est complétée par des réunions ad hoc de SM que la CSNR convoque, en fonction des préoccupations immédiates et des personnes impliquées dans une situation donnée. Elle a fait remarquer qu'au cours de la pandémie de COVID-19, la structure de gouvernance a dû être modifiée, de nombreuses décisions ayant été prises au niveau des SM en raison de l'évolution rapide des événements et du fait que le gouvernement faisait face à une nouvelle situation. Depuis lors, des efforts ont été déployés pour répartir les responsabilités et renforcer l'autonomie des sous-ministres adjoints (« SMA ») et des directeurs généraux (« DG »). Elle a précisé que la communauté de la sécurité nationale n'avait jamais vraiment adopté le télétravail, même pendant la pandémie de COVID-19. D'après elle, la plupart des membres de la communauté de la sécurité nationale ont besoin d'accéder à un local isolé pour l'information sensible cloisonnée (« LIISC »), ce qui les oblige à être au bureau cinq jours par semaine.

2.3.2. Le coordonnateur national de la lutte contre l'IE

[27] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins au procès-verbal de la réunion du CSMIR en date du 12 octobre 2023, durant laquelle les participants ont discuté de la gouvernance de la sécurité nationale, y compris du rôle de coordonnateur national de la lutte contre l'IE (« coordonnateur de l'IE »)². M. Rogers a été invité à commenter une déclaration qu'il avait faite à propos du rôle du coordonnateur de l'IE, des tables de coordination opérationnelle, et du Conseil de la sécurité nationale. Il a souligné qu'il est parfois difficile de se remémorer une conversation complète à partir de phrases condensées dans le procès-verbal. Toutefois, d'après ses souvenirs, ses remarques reflétaient bien les discussions en cours sur l'évolution rapide de la gouvernance de la sécurité nationale. Il a expliqué qu'à mesure que des questions étaient soulevées, la communauté organisait des tables de SM, certaines étant assez longues. Parfois, le même groupe de personnes se retrouvait aussi pour des discussions opérationnelles, au fur et à mesure que les enjeux se présentaient, ce qui pouvait entraîner un certain manque d'efficacité (par exemple, le même groupe se réunissait deux fois pour aboutir

² CAN044228.

NON CLASSIFIÉ

au même résultat). C'est pour cela que des efforts ont été faits pour éliminer ces doublons et rechercher des gains d'efficacité. Il a également précisé qu'au fur et à mesure que la situation évoluait, la communauté était amenée à s'adapter, et les responsabilités changeaient au fil du temps. Dans cette situation, il est utile de faire le point, de clarifier les responsabilités de chacun et de s'assurer que les efforts déployés sont adéquats pour atteindre les objectifs fixés. Le commentaire qui lui est attribué dans le procès-verbal souligne qu'il pourrait être envisageable de simplifier les tableaux opérationnels (un comité ou un groupe de personnes se réunissant pour tenter de résoudre une situation particulière).

[28] À cette époque, ils auraient également discuté, au moins de manière informelle, d'une restructuration du cadre de gouvernance de la sécurité nationale, bien que certains changements, comme la création du CSMIR, aient déjà été mis en place à ce moment-là. M. Rogers a aussi mentionné que des discussions comparables à celles qui ont eu lieu lors de la réunion du CSMIR du 12 octobre l'ont poussé à demander officiellement au Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP d'élaborer des options de réforme de la gouvernance et de consulter les ministères et organismes concernés pour construire une vision plus globale de la structure de gouvernance.

[29] On lui a posé la question de savoir s'il y avait des pourparlers en cours concernant l'idée d'un « coordonnateur de l'IE renforcé », évoquée dans le procès-verbal. Il a souligné que ce rôle a pris place dans un cadre déjà investi par les ministères, organismes et structures de gouvernance. De plus, les travaux de la communauté évoluaient rapidement, avec des modifications apportées à sa gouvernance, comme la mise en place du CSMIR, un espace destiné à décider collectivement de la manière de répondre au renseignement. Dans ce contexte, des discussions portaient sur les caractéristiques propres au rôle de coordonnateur de l'IE ainsi que sur les moyens les plus appropriés pour engager des interactions constructives avec la communauté et les mécanismes de gouvernance en place. M. Rogers a également souligné que chaque pays adopte des approches différentes et que le système peut fonctionner efficacement, quelle que soit la manière dont il a été mis en place.

NON CLASSIFIÉ

- [30] M^{me} Drouin a ajouté que lorsqu'il y a un changement dans l'appareil gouvernemental (par exemple, lors de fusions ou de scissions de ministères), même si des explications sont fournies sur le rôle des nouveaux ministères, des questions surgiront inévitablement au moment de la mise en œuvre. Par exemple, des questions se poseront sur la répartition des responsabilités. Cela est tout à fait normal. Lorsque la fonction de coordonnateur de l'IE a été créée, les mêmes interrogations sont apparues au sein du système. Elle a également précisé que, pendant que ces discussions se poursuivent, le coordonnateur continue d'accomplir son mandat, notamment en dirigeant les travaux sur l'élaboration des politiques liées au projet de loi C-70. À l'heure actuelle, le coordonnateur se concentre sur la mise en œuvre du projet de loi C-70 [devenu la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère*].
- [31] Les avocats de la Commission ont demandé à M. Rogers de revenir sur une remarque qu'il avait faite lors de la réunion du CSMIR du 12 octobre 2023 au sujet de la nécessité d'élaborer une stratégie pour diviser la grande catégorie de l'IE en segments plus gérables. M. Rogers a témoigné que, selon le poste occupé dans la fonction publique, tant au niveau du ministère qu'au niveau hiérarchique, l'accent mis sur l'IE sera différent. Par exemple, un analyste qui se concentre sur la lutte contre les activités transnationales russes n'aura pas les mêmes priorités qu'un analyste étudiant les intentions des dirigeants russes en matière de démocratie. Il a rappelé que la fonction publique a pour rôle de prendre des concepts larges, comme l'IE, et de les appliquer aux missions des ministères et organismes. Une étape essentielle de ce processus est de diviser ces grands concepts en des questions gérables pour lesquelles les équipes peuvent se sentir responsables. Au niveau de la SG-CSNR, du SCSNR et de la communauté des SM, les discussions peuvent se concentrer sur la Russie, la Chine et sur des cas spécifiques selon les besoins. Parallèlement, la fonction publique doit veiller à être structurée afin que la répartition du travail soit bien organisée et qu'aucun type d'activité d'IE ne soit négligée. Par exemple, M. Rogers a précisé qu'il n'avait pas eu récemment de discussions importantes sur la répression transnationale russe, mais il est rassuré de savoir que des équipes dans différents organismes continuent de se pencher sur cette question, même lorsque la CSNR et le SCSNR ne l'abordent pas.

NON CLASSIFIÉ

2.3.3. Le Mécanisme de réponse rapide et le renseignement de sources ouvertes

- [32] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à une section du procès-verbal de la réunion du CSMIR du 12 octobre 2023, dans laquelle il est mentionné qu’Affaires mondiales Canada (« AMC ») a déclaré que chaque ministère et organisme fédéral devrait disposer d’une capacité de RSO [renseignement de sources ouvertes], à l’instar du Mécanisme de réponse rapide (« MRR ») et que la présidence a souligné que des discussions avaient déjà eu lieu entre elle et la CSNR concernant un projet sur le RSO. M. Rogers a indiqué qu’ils avaient eu plusieurs discussions sur le RSO et sur les moyens de développer leurs travaux dans ce domaine. Comme il ne se souvenait pas précisément du contexte de ce commentaire, il a proposé que cela puisse être en lien avec un projet mené par le SER, qui étudie le RSO et son intégration dans les évaluations analytiques. Il a suggéré que ce commentaire pourrait également se rapporter à d’autres discussions, telles que les recommandations sur le RSO issues des événements du convoi, ou encore l’utilisation du RSO dans le cadre des élections, et la manière dont le groupe des cinq experts pourrait traiter la mésinformation et la désinformation. Après une lecture plus attentive, il a précisé que ce commentaire visait probablement la nécessité d’un projet de type MRR, hébergé en dehors d’AMC.
- [33] M^{me} Drouin a ajouté que le rôle du MRR avait été discuté dans le cadre de la préparation du Panel des cinq pour les prochaines élections. Le MRR s’est révélé très efficace, et ses capacités ont été particulièrement utiles. Toutefois, son mandat est orienté vers une perspective internationale, ce qui explique qu’il soit rattaché à AMC. La SG-CSNR, le greffier et le sous-ministre des Affaires étrangères ont convenu qu’il était nécessaire de reproduire le travail du MRR à des fins nationales, ailleurs qu’au sein d’AMC. M^{me} Drouin a fait remarquer que le MRR pourrait les aider dans ce processus. Le gouvernement est encore en train de choisir l’emplacement le plus pertinent pour cette nouvelle structure.
- [34] Les témoins ont été invités à développer davantage sur le projet de RSO du SER que M. Rogers a évoqué. M. Rogers a ajouté que le projet de RSO du SER consistait à ce qu’un analyste du RSO étudie comment la communauté d’évaluation pourrait intégrer le RSO dans les produits d’évaluation du SER. Ce projet impliquait de comparer les notes

NON CLASSIFIÉ

avec d'autres ministères et organismes, et s'inscrivait dans le cadre des conversations que le SER menait avec ses partenaires du Groupe des cinq et ses homologues internationaux.

2.3.4. Le Panel des cinq

- [35] Les avocats de la Commission ont interrogé les témoins sur un document intitulé [TRADUCTION] « Changement de contexte, Protocole public en cas d'incident électoral majeur, réunion du groupe d'experts du 24 janvier 2024 », ainsi que sur les discussions liées au rôle du Panel des cinq dans les élections à venir. M^{me} Drouin a expliqué que le Panel avait été mis en place pour les élections de 2019, puis ajusté pour celles de 2021. Ils se préparent actuellement pour les élections de 2025. Il s'agit d'une structure unique qu'ils s'efforcent d'améliorer en permanence, notamment en l'ajustant pour tenir compte des travaux de la Commission.
- [36] Des changements potentiels au Protocole public en cas d'incident électoral majeur sont actuellement à l'étude par le gouvernement, en s'appuyant sur les expériences passées et en prenant en considération le contexte actuel, marqué par une polarisation croissante, la montée de l'extrémisme politique de gauche et de droite, la désinformation et la mésinformation, l'intelligence artificielle, et l'augmentation des violences contre les élus. M^{me} Drouin a souligné que la protection des élus et des candidats était devenue un enjeu majeur, surpassant même celui de l'IE en termes de menaces, dans de récentes discussions avec son homologue britannique. Elle a ajouté que dans les discussions concernant ces recommandations, ils envisagent d'accroître la visibilité publique du Panel des cinq, en tenant compte de ce qu'ils ont observé ainsi que des travaux de la Commission. La manière de procéder n'a pas encore été définie. Le risque persiste que le Panel soit perçu comme s'ingérant dans les affaires s'il multiplie les annonces publiques. M^{me} Drouin a souligné le leadership actif et réfléchi du greffier sur cette question.

NON CLASSIFIÉ

2.3.5 Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail »)

- [37] M. Rogers a évoqué une option, déjà soulevée lors de la révision de la structure de gouvernance de la sécurité nationale et antérieurement, qui consisterait à faire du Groupe de travail un organe permanent, hébergé par le BCP. Cependant, aucune décision définitive n'a encore été prise, cette approche comportant des avantages et des inconvénients. D'après lui, le fait que le Groupe de travail ne soit pas actuellement hébergé au BCP n'a pas compromis son bon fonctionnement ni sa gouvernance. Il a également fait remarquer que le Groupe de travail est un organe opérationnel, contrairement au BCP, ce qui pourrait poser des questions quant à sa capacité à servir de secrétariat central. Par ailleurs, le BCP pourrait garantir une continuité et jouer un rôle de remise en question lors des discussions du Groupe de travail MSRE, bien que l'utilité de cette approche reste à déterminer. M. Rogers a indiqué qu'il n'avait pas d'opinion arrêtée sur cette question, et qu'il n'a pas perçu de demandes du en faveur de ce changement, bien qu'il pense que le BCP pourrait se montrer favorable à cette idée.
- [38] M^{me} Drouin, de son côté, a exprimé des réserves sur la pertinence du lieu d'hébergement du Groupe de travail, et a estimé qu'il avait été très utile d'activer le MSRE lors des nombreuses élections partielles récentes. Des représentants du Groupe de travail ont régulièrement assisté aux réunions du CSMIR au cours de cette période. M^{me} Drouin a trouvé leur travail extrêmement précieux. M. Rogers a ajouté que le processus mis en place lors des élections partielles, dans lequel le Groupe de travail rendait compte au CSMIR, ainsi que le niveau d'interaction entre ces entités, se sont avérés utiles, car ils ont permis au Groupe de travail de dépasser le cadre de la coordination opérationnelle et tactique pour être porté à l'attention du BCP. Selon M. Rogers, il est essentiel que le Groupe de travail soit intégré aux organes décisionnels, que ce soit au sein d'un comité ou d'un autre organisme, plutôt que de se focaliser sur son lieu d'hébergement.
- [39] M^{me} Drouin a souligné qu'elle n'avait pas entendu dire que l'activation du Groupe de travail pendant les élections partielles avait mis à rude épreuve les ressources des organismes concernés. Elle a trouvé leur rôle extrêmement bénéfique et rassurant

NON CLASSIFIÉ

durant ces élections partielles, et elle a précisé que l'on ne peut écarter l'utilité du Groupe de travail sous prétexte qu'aucun signe d'IE n'a été détecté. Si aucune observation n'est faite pendant deux ou trois ans, une réévaluation pourrait être envisagée, mais pour l'instant, ils n'en sont pas encore là. M. Rogers a également remarqué que l'un des thèmes récurrents dans plusieurs des sujets abordés est que l'approche de la fonction publique consiste, lorsqu'un problème doit être résolu, à agir d'abord, puis à chercher progressivement des moyens d'améliorer l'efficacité de la réponse. Il a ajouté que le plus important est d'assurer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Le gouvernement mobilise toutes ses ressources dans le cadre des élections pour veiller à ce que les Canadiennes et les Canadiens ne soient pas victimes de l'IE. Au début, les nouvelles initiatives de ce type sont toujours plus difficiles à mettre en œuvre parce qu'il s'agit d'une tâche inédite, l'objectif étant avant tout de garantir l'atteinte des résultats escomptés. Avec le temps, ces activités peuvent être réévaluées afin de développer des méthodes plus efficaces pour parvenir aux mêmes résultats.

2.3.6. Le Conseil national de sécurité (« CNS »)

- [40] M^{me} Drouin a expliqué qu'à titre de SG-CSNR, elle occupe également le poste de secrétaire du CNS. Elle a souligné que plusieurs pays ont mis en place des organes comparables et que le CNS est un comité du Cabinet présidé par le PM.
- [41] Elle a précisé que, contrairement au Cabinet, le CNS ne prend pas de décisions « transactionnelles », c'est-à-dire qu'il ne choisit pas parmi une série d'options formellement présentées dans un mémoire au Cabinet, avec les coûts qui y sont associés. Les décisions du CNS sont plutôt des « décisions d'orientation », étant donné que ce comité fournit une vision stratégique pour orienter la politique du gouvernement sur les grandes questions de sécurité nationale qui lui sont soumises.
- [42] Le CNS illustre également comment le renseignement influence le processus décisionnel. Les ministres reçoivent du renseignement pertinent avant les réunions du CNS. Par ailleurs, M^{me} Drouin et le secrétariat du CNS coordonnent la préparation d'un document d'orientation assorti de différentes options. Ce document, généralement élaboré par un ministère en concertation avec d'autres, est d'un niveau plus élevé qu'un

NON CLASSIFIÉ

mémoire au Cabinet. Les discussions lors des réunions du CNS s'appuient sur du renseignement pertinent transmis aux ministres et se concentrent principalement sur le document d'orientation. À partir des orientations fournies par le CNS, les ministères peuvent alors préparer un mémoire au Cabinet, qui sera ensuite présenté au Cabinet dans son ensemble, avec une proposition qui met en œuvre les orientations définies par le CNS. Mme Drouin a également fait remarquer que les options présentées dans le document d'orientation pourraient être plus vastes. C'est pourquoi elle estime que ce comité joue un rôle stratégique, car il a la capacité de remettre en question les positions établies.

- [43] Les membres permanents du CNS comprennent le PM (en qualité de président), le ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, le ministre de la Défense nationale, la vice-première ministre et ministre des Finances, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, la ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Justice et le ministre de la Protection civile. Le CNS invite également d'autres ministres de manière ponctuelle, selon les sujets à l'ordre du jour.
- [44] M^{me} Drouin a précisé qu'une particularité du CSN réside dans l'implication active des hauts fonctionnaires : ils ne sont pas seulement présents dans la salle, mais siègent également à la table avec les ministres et participent activement aux discussions. En général, le PM ouvre la séance, puis sollicite la SG-CSNR ou le SCSNR pour lancer le débat. Par la suite, le SM responsable du dossier présente les options à envisager. Les ministres discutent ensuite de ce qu'ils ont entendu. Elle a également souligné que le rôle du CSN n'est pas de répondre aux urgences en matière de sécurité nationale. À l'échelle du Cabinet, ces questions sont plutôt traitées par le Groupe d'intervention en cas d'incident (« GII »), un forum axé sur les aspects tactiques et opérationnels, où les hauts fonctionnaires jouent également un rôle actif.

NON CLASSIFIÉ

2.4 Réponses à l'IE

2.4.1 L'engagement avec les provinces et territoires

[45] Les avocats de la Commission ont invité les témoins à consulter un mémoire adressé au PM concernant une lettre de M. Ranj Pillai, premier ministre du Yukon, au sujet des relations du Canada avec l'Inde et de la transmission d'éléments de renseignement classifiés aux premiers ministres des provinces et territoires³. Mme Drouin a rappelé que la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* permet désormais au gouvernement fédéral de communiquer des informations classifiées aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Le gouvernement met actuellement sur pied des initiatives pour s'assurer que ces informations sont accessibles aux provinces et aux territoires. Le coordonnateur de l'IE et Sécurité publique Canada joueront un rôle clé dans ce processus. Elle a indiqué que le greffier avait récemment envoyé une lettre à l'ensemble des provinces et territoires pour inviter leurs responsables à obtenir une habilitation de sécurité. Lors d'une récente réunion avec les provinces et les territoires, le BCP a présenté une séance d'information sur l'ingérence étrangère et annoncé le lancement d'un processus qui obligera les provinces et territoires à disposer de représentants avec une habilitation de sécurité ainsi que d'une infrastructure adéquate pour le stockage du renseignement communiqué. En ce qui concerne les breffages oraux, elle a souligné qu'il existe des LIISC partout au Canada qui peuvent être utilisés, ce qui atténue l'importance du problème. Elle a également mentionné qu'une réunion fédérale, provinciale et territoriale avait lieu le jour de son examen, durant laquelle la sous-greffière Christiane Fox et la SM du Patrimoine canadien, Isabelle Mondou, ont rencontré des représentants provinciaux et territoriaux pour discuter des enjeux liés à la mésinformation et à la désinformation.

[46] M. Rogers a précisé que des travaux étaient en cours dans ce domaine et que la *Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère* représentait une première étape importante. Il a déclaré que nous partageons tous un intérêt commun à collaborer avec les provinces et les territoires. Il a fait remarquer qu'une harmonisation sur le niveau

³ CAN044456.

NON CLASSIFIÉ

adéquat de l'information à communiquer, ainsi que sur la manière dont les provinces et territoires utiliseront ces informations, devait être complétée par des discussions sur l'infrastructure, notamment sur ce que le gouvernement fédéral peut fournir et sur les investissements nécessaires de la part des provinces et territoires, ainsi que les raisons de ces investissements. Les travaux futurs visent notamment à établir des priorités pour maximiser le rendement des investissements.

- [47] Les avocats de la Commission ont invité les témoins à consulter un mémoire adressé au greffier daté du 29 janvier 2024, qui indique que le BCP rétablira un groupe de travail spécialisé au niveau des SMA composé d'organismes fédéraux de sécurité et de renseignement et de leurs homologues provinciaux et territoriaux. Le mémoire ajoute que [TRADUCTION] « [c]e groupe de travail élaborera des propositions concrètes de coopération qui seront soumises à l'examen et à l'approbation des greffiers fédéraux-provinciaux territoriaux (FPT) et des secrétaires de cabinet ».
- [48] M^{me} Drouin a expliqué que Sécurité publique Canada dirigeait ces travaux avec Nabih Eldebs du Secrétariat de la sécurité et du renseignement à l'échelle des SMA. Elle a souligné que le principal défi de ce groupe de travail réside dans le fait qu'au niveau provincial, il n'existe pas de structures parallèles clairement définies ni d'homologues identifiés pour les questions de sécurité nationale ou de collecte de renseignement. Cela complique la tâche du gouvernement fédéral pour identifier les contacts appropriés, car les provinces doivent d'abord désigner les interlocuteurs de leur choix. Certaines provinces ont désigné un haut responsable provincial chargé de la sécurité publique, tandis que d'autres ont opté pour une équipe dédiée à la cybersécurité. Le groupe de travail mentionné dans le mémoire permettra aux différents ordres de gouvernement de renforcer les capacités et les infrastructures nécessaires afin que les provinces puissent recevoir et stocker du renseignement classifié. Elle a également noté que les provinces souhaitent contrôler la manière dont les gouvernements fédéraux interagissent avec les grandes municipalités. Elle a précisé que les deux premières réunions du groupe de travail ont déjà eu lieu.
- [49] M. Rogers a ajouté qu'il existe déjà des forums bien établis entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Par exemple, des relations

NON CLASSIFIÉ

opérationnelles existent avec les provinces et territoires pour coordonner la protection civile et les services de police. Le projet mentionné dans le mémoire viendrait compléter ces structures et couvrir l'ensemble des questions de sécurité nationale, sans compromettre les mécanismes déjà en place.

2.4.2 Les breffages classifiés à l'intention des parlementaires

- [50] Les témoins ont été questionnés sur les discussions concernant les breffages destinés aux parlementaires en 2023 ainsi que ceux qui ont eu lieu en juin 2024. M^{me} Drouin a souligné que l'accent avait beaucoup été mis sur les breffages non classifiés qui ont été, ou auraient pu être, offertes aux parlementaires. Elle a précisé qu'il s'agissait de l'une des nombreuses sources d'information sur l'IE à la disposition des parlementaires : le SCRS organise des breffages préventifs et met en œuvre des mesures de réduction de la menace. Le CST a fourni de nombreuses informations sur la cybersécurité et le ministre Blair a soumis une lettre pour informer les députés de la menace que représente l'IE.
- [51] En outre, chaque caucus a participé à un breffage en juin 2024. Le coordonnateur de l'IE a entrepris cette tâche en collaboration avec le sergent d'armes et l'huissier du bâton noir du Sénat. Elle a souligné que ces deux entités préféraient garder un certain contrôle sur l'organisation des breffages. Elle a fait remarquer que le PM avait été très clair avec elle : ce n'est pas à lui de prendre cette décision et son approbation n'est pas nécessaire pour que ces breffages aient lieu, qu'ils soient destinés à un député en particulier ou à un groupe plus large de députés. M^{me} Drouin a précisé qu'il lui revient d'évaluer les besoins et de discuter avec les organismes de sécurité afin de déterminer comment les breffages se dérouleront et quelles informations pourront être transmises, étant donné que ces organismes, comme le SCRS, sont les propriétaires de ces informations, et qu'elle n'est donc pas habilitée à décider de ce qui peut être rendu public. Les organismes seront chargés de rédiger les points à faire valoir pour informer les députés.
- [52] M^{me} Drouin a ajouté qu'elle peut estimer nécessaire d'informer un député en particulier sur la base d'un renseignement dont elle a connaissance, mais cela peut également

NON CLASSIFIÉ

être le résultat d'une conversation au sein du CSMIR. Si le SCRS décide de prendre une mesure de réduction de la menace (« MRM ») ou d'organiser un breffage préventif, il est pleinement habilité à le faire sans devoir solliciter l'avis de M^{me} Drouin. Elle a précisé qu'elle n'ordonnera pas au SCRS de mettre en œuvre une quelconque MRM ou d'organiser un quelconque breffage préventif. En revanche, elle peut décider si le gouvernement doit organiser des séances d'information générale à l'intention des députés.

- [53] M^{me} Drouin a également précisé que la Chambre des communes et le Sénat préfèrent généralement servir d'intermédiaires avant que le gouvernement ne s'adresse directement à tous les députés ou sénateurs. M. Rogers a confirmé qu'en ce qui concerne les breffages de juin 2024, bien que le SCRS ait contribué de manière significative à l'élaboration de la teneur du breffage, la coordination générale avec les sergents d'armes relevait de Sécurité publique et du coordonnateur de l'IE.

2.5 Question relative à la circulation de l'information : Hardeep Singh Nijjar

- [54] Les avocats de la Commission ont renvoyé les témoins à un échange de courriels dans lequel M. Rogers fait remarquer qu'une ébauche du produit d'évaluation du SER, préparée au sujet de l'assassinat de M. Hardeep Singh Nijjar, [TRADUCTION] « ne contient pas de détails concernant [certains éléments de renseignement] ». En réponse, le directeur des opérations du SER précise que [TRADUCTION] « [i]nitiallement, le SER n'était pas inclus dans la diffusion du produit, ce qui nous a empêchés d'intégrer ce renseignement dans notre évaluation. Il s'agit d'un problème de diffusion plus vaste que nous espérons résoudre à l'avenir ».
- [55] M. Rogers a expliqué qu'il n'avait pas sollicité l'évaluation du renseignement à laquelle se réfèrent ses commentaires. C'est le SER qui a décidé, de son propre chef, de préparer cette évaluation. Il a ajouté que le BCP détenait déjà une évaluation de l'événement, rédigée par un analyste du SCRS, et que le SER avait pris l'initiative de faire sa propre évaluation sur le même sujet. M. Rogers a été informé de la préparation de cette évaluation de la part du SER alors que celle-ci était déjà bien avancée. Il a

NON CLASSIFIÉ

précisé que le SER avait pour mandat de rédiger des évaluations sur les questions jugées pertinentes.

- [56] Quant au produit de renseignement particulier que le SER n'avait pas reçu avant de rédiger son évaluation, M. Rogers a expliqué qu'en raison des allégations et de leur sensibilité, celui-ci était extrêmement compartimenté au sein du BCP dans les premiers jours. Le renseignement a été communiqué uniquement à la CSNR et au PM. Cependant, la plupart des membres du BCP, y compris ceux du SER et certains au sein du Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP, n'étaient pas au courant de l'intégralité du renseignement concernant l'assassinat de M. Nijjar. M. Rogers a souligné que l'objectif de cet échange était d'assurer que, avant que le SER mette au point son évaluation, il puisse intégrer cet élément de renseignement supplémentaire.

2.6 Organe d'examen

- [57] Les avocats de la Commission ont demandé aux témoins de se référer au mémoire adressé à la SG-CSNR, daté du 26 janvier 2024, qui stipule ce qui suit :

[TRADUCTION] Tant le CPSNR que l'OSSNR interrogent régulièrement les ministères sur les mesures qu'ils ont prises en réponse à leurs recommandations. Jusqu'à présent, les ministères ont manifesté une certaine réticence à répondre [aux sollicitations du CPSNR et de l'OSSNR concernant les actions mises en place par les ministères en réponse à leurs recommandations]. Selon eux, la mise en œuvre des recommandations s'apparente à un « contrôle » de leurs activités quotidiennes, ce qui ne relève pas du mandat des organes d'examen. La charge de travail a également été prise en considération.

- [58] Les témoins ont été invités à s'exprimer sur la portée adéquate des travaux de l'organe d'examen. M. Rogers a indiqué que la relation entre le gouvernement et ces deux organes d'examen en place depuis plusieurs années, est en évolution. Il a précisé que, bien que ces organes aient été créés pour examiner rétrospectivement les travaux des organismes et formuler des recommandations, ils n'ont pas pour mission de superviser chaque réponse opérationnelle ni de fournir des conseils continus sur ces activités. Dans le mémoire, le gouvernement examine le niveau d'engagement approprié avec les organes d'examen en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation, ce qui

NON CLASSIFIÉ

peut inclure des aspects opérationnels au quotidien. Toutefois, pour des raisons de pertinence et de gestion de la charge de travail, le gouvernement pourrait souhaiter définir les limites adéquates pour ce type d'interactions. Il s'agit d'un dialogue continu. M. Rogers a indiqué qu'il ne se souvient pas vraiment s'il existe des mécanismes officiels inscrits dans les lois habilitantes des organes d'examen précisant la manière dont ces interactions doivent se dérouler, mais il ne pense pas qu'il y en ait.

[59] Il a également souligné qu'il existe une volonté de transparence et qu'il serait judicieux que les organes d'examen mènent des examens de suivi sur les mêmes sujets afin de tirer des conclusions sur la mise en œuvre de leurs recommandations. Le mémoire porte principalement sur la question des interactions régulières entre les examens officiels.

[60] M^{me} Drouin a ajouté qu'elle n'est pas certaine que, lors de la création du CPSNR et de l'OSSNR par le gouvernement, ce dernier ait pleinement anticipé comment la mise en œuvre de leurs nombreuses recommandations augmenterait la charge de travail des organismes de sécurité nationale. Elle a souligné que, désormais, une équipe au sein du Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP est exclusivement chargée de répondre aux recommandations de ces organes d'examen. Elle a expliqué que cette équipe a été constituée en réponse aux demandes de suivi par les organes d'examen au PM concernant la mise en œuvre de leurs recommandations, avec pour objectif d'établir une structure et des outils plus adaptés, permettant de répondre non seulement par des lettres, mais également par des actions concrètes. Elle a noté que le gouvernement a publié un rapport intitulé Contrer une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes (communément appelé rapport LeBlanc-Charette). Ce rapport expose le travail effectué pour mettre en œuvre certaines recommandations et détermine celles qui sont toujours en cours. Enfin, elle a précisé que le mandat du Comité d'examen des sous-ministres sur la sécurité nationale se limite exclusivement à déterminer s'il convient de mettre en œuvre les recommandations du CPSNR et de l'OSSNR et à définir les modalités de cette mise en œuvre.

NON CLASSIFIÉ

2.7 Influence et ingérence étrangères

- [61] En réponse à une question sur les tensions pouvant survenir au sein du gouvernement lorsque différents organismes et ministères analysent des faits similaires sous des angles divergents, M^{me} Drouin a expliqué que, selon elle, ces tensions entre ministères et organismes sur ce que constituent l'influence et l'ingérence étrangère sont bénéfiques à la communauté de la sécurité nationale. Dans tous les domaines, un des rôles essentiels du gouvernement consiste à arbitrer les points de vue divergents et parfois concurrents des différents ministères (comme c'est le cas dans l'élaboration de la politique environnementale, par exemple). Cette même dynamique est à l'œuvre dans le domaine de la sécurité nationale, où les organismes de sécurité peuvent adopter une perspective différente de celle d'AMC. Selon M^{me} Drouin, cette tension saine permet d'aboutir à une évaluation plus nuancée. Elle a ajouté que tous les travaux actuellement menés sur l'IE contribueront à établir une compréhension commune de certaines situations particulières. Cependant, l'émergence de nouvelles tactiques et menaces entraînera inévitablement de nouveaux débats pour déterminer si un comportement donné constitue une ingérence étrangère, de la diplomatie légitime ou une diplomatie maladroite franchissant involontairement la ligne de démarcation de l'IE.
- [62] M^{me} Drouin a précisé qu'il sera toujours nécessaire que les ministères et les individus concernés communiquent entre eux pour parvenir à une conclusion commune sur un ensemble donné de faits. Le rôle du BCP, en tant qu'organisme central, consiste notamment à faciliter ces communications, à intégrer les contributions des différents ministères, à encourager l'émergence d'un consensus et à prodiguer des conseils éclairés au PM sur la base de ces perspectives. Elle a également rappelé que les ministres ont un accès direct au PM pour lui faire part de leurs recommandations selon leur propre point de vue.
- [63] M. Rogers a, quant à lui, affirmé que la diversité des points de vue, les débats et les discussions enrichissent le travail de la fonction publique, et il ne voit pas comment il pourrait en être autrement. Dans un domaine aussi complexe que celui de l'IE et de la sécurité nationale, réduire la question à un simple schéma de décision éliminerait des nuances essentielles, ce qui ne servirait pas les intérêts des Canadiennes et des

NON CLASSIFIÉ

Canadiens. Il a néanmoins reconnu que les définitions et les seuils jouent un rôle clé : à travers des discussions répétées, des tendances claires peuvent émerger qu'il peut être utile de définir, permettant à certaines tâches de devenir institutionnalisées. Prenant l'exemple du Groupe de travail, si des discussions aboutissent toujours au même résultat, il peut devenir inutile de répéter les mêmes débats sur certaines questions, ce qui contribuerait à accroître l'efficacité des processus. Il incombera au gouvernement de veiller à ce que la richesse des conversations actuelles ne soit pas perdue au fur et à mesure que les définitions évoluent et que le gouvernement cherche à les appliquer.

[64] Enfin, lorsqu'on a demandé aux témoins s'il y avait un manque de compréhension autour du concept d'ingérence étrangère politique ou simplement un désaccord quant à son application dans des cas précis, M^{me} Drouin a expliqué qu'il s'agissait plutôt du deuxième cas qu'il y a parfois un désaccord sur l'évaluation d'une série de faits précis, plutôt qu'un désaccord sur la définition même de l'IE. Par exemple, il arrive que le SCRS considère que certains faits relèvent de l'ingérence étrangère, tandis qu'AMC les percevra comme une pratique diplomatique normale. Elle a fait remarquer que la structure et la composition du Panel des cinq étaient conçues pour refléter ces divergences et garantir que tous les points de vue sont pris en compte.

3. Interrogatoire par les avocats du gouvernement du Canada

[65] En ce qui concerne la décision de la SG-CSNR d'informer ou non les parlementaires, M^{me} Drouin a précisé qu'elle s'appuie non seulement sur son propre jugement, mais également sur la structure du comité des SM en place. Elle a expliqué qu'elle prend en compte de nombreux facteurs pour évaluer s'il est opportun d'informer les parlementaires, tels que les discussions avec le greffier et le directeur du SCRS, ainsi que la pertinence du renseignement pour un député ou un chef de parti. Cette évaluation repose sur une approche multifactorielle, et le CSMIR constitue un forum approprié pour ce type de discussion. Le processus décisionnel à cet égard est comparable à celui utilisé pour d'autres décisions qu'elle prend.

[66] Lorsque M. Rogers a été interrogé sur la question de savoir si la « tension saine » résultant des différentes perspectives au sein du système avait une incidence sur la

NON CLASSIFIÉ

capacité du gouvernement à prendre les mesures jugées appropriées ou nécessaires face aux incidents d'IE, il a confirmé que ce n'était pas le cas. Selon lui, cette tension contribue à enrichir les travaux du gouvernement. En examinant les procès-verbaux du CSMIR dans lesquels l'IE est soulevée, le comité parvient à un ensemble d'actions qui tiennent compte des différentes perspectives exprimées.